



# GUIDE DE L'ENTRETIEN GENERAL ET TECHNIQUE DES LYCEES DE LA REGION PACA



# *Préambule*

Ce guide a pour objectif premier de compléter la convention générale Région / EPLE relative en particulier aux compétences respectives de la Région et des EPLE sur le plan de l'entretien général et technique des Lycées.

**Aux EPLE, exploitants des lieux, « l'entretien général et technique courant »** dont les tâches, exécutées par les personnels techniciens ouvriers et de services et organisées par les gestionnaires sous l'autorité des chefs d'établissement, permettent **le maintien en bon état d'usage du patrimoine bâti** et de tous les espaces extérieurs. **Il correspond à des charges de fonctionnement.**

**A la Région, propriétaire des lieux, « le gros entretien général et technique »** dont les interventions exécutées par les entreprises de travaux et organisées par les assistants techniques choisis par la Région sous l'autorité du mandataire régional **l'AREA**, permettent **la correction des dysfonctionnements importants des éléments du bâti ainsi que leur renouvellement préventif. Il correspond à des charges d'investissement.**

**Ainsi, « l'entretien général et technique courant » couvre-t-il essentiellement les tâches de nettoyage des surfaces** (sols, murs, plafonds, vitrages, terrasses, gouttières, chéneaux, tuyaux d'évacuation, tontes, élagage de faible hauteur, balayage,...), **d'évacuation des déchets, de travaux de menu entretien tous corps d'état, de premières interventions d'urgence** (arrêt du dysfonctionnement et mise en sécurité des lieux) **ainsi que celles relatives à la maintenance technique des éléments immobiliers** (renouvellement de petits appareillages, curage, graissage, contrôle visuel, vidange, purge, resserrage, mesure du débit de ventilation, relevé de température,...) **et aux contrôles techniques réglementaires obligatoires que l'EPLE fait faire soit par son personnel « compétent » soit par des organismes agréés.**

L'établissement assure ainsi la bonne exécution de ces tâches d'entretien courant avec les moyens humains (TOS/EMAT) et financiers (dotation de fonctionnement, subvention pour travaux d'urgence et d'entretien courant) qui lui sont alloués.

L'outil précieux que constitue le présent guide pour tous ceux qui interviennent dans l'entretien des lycées ne saurait être exhaustif ; **le « catalogue des solutions éco énergie à destination des établissements publics » le complète en particulier pour générer le bon réflexe durable.**

Enfin, comme vous l'avez bien compris, **ce guide** n'est pas un objet d'opposition entre la Région et ses EPLE dans l'exercice de leurs responsabilités respectives, **mais un élément de partenariat au service d'un intérêt réciproque bien compris : « un patrimoine fiable ».**

# Sommaire

<i>section</i>	<i>pages</i>
Préambule	1
Sommaire	2
Qui peut faire quoi?	3
Entretiens et vérifications réglementaires	4 à 26
LOT 1 GROS ŒUVRE CLOISONS DOUBLAGE	27 à 33
LOT 2 ETANCHEITE COUVERTURE ZINGUERIE	34 à 39
LOT 3 ETANCHEITE TOITURES PLATES	40 à 44
LOT 4 ETANCHEITE FENETRE PORTE	45 à 46
LOT 5 OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX MENUISERIES INTERIEURES	47 à 48
LOT 6 SERRURERIE FERRONNERIE CLOTURE	49 à 54
LOT 7 OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX FAUX PLAFOND	55 à 55
LOT 8 OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX REVETEMENT DUR	56 à 56
LOT 9 OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX REVETEMENT SOUPLE	57 à 57
LOT 10 OUVRAGES INT EXT PEINTURE ET SIGNALÉTIQUE	58 à 59
LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE GAZ INCENDIE	60 à 65
LOT 12 CHAUFFERIE VMC	66 à 69
LOT 13 ELECTRICITE BT TBT HT	70 à 78
LOT 14 ASCENSEURS MONTE CHARGES ELEVATEURS	79 à 79
LOT 15 CUISINE LINGERIE	80 à 85
LOT 16 ATELIER LABORATOIRE	86 à 86
LOT 17 VRD EXTERIEUR	87 à 89
LOT 18 ESPACES VERT	90 à 91
LOT 19 INSTALLATION SPORTIVE	92 à 92
LOT 20 EPURATION TRAITEMENT DES EAUX HYGIENE	93 à 94
LOT 21 LOGEMENT	95 à 97
LOT 22 BIO COMPOSTEUR	98 à 98

<b><i>QUI PEUT INTERVENIR ?</i></b>		
<b><i>Dans les textes :</i></b>	<b><i>Caractérisation :</i></b>	<b><i>Intervenant possible :</i></b>
<u>Compétent</u> (personnel ou technicien)	Professionnel formé et / ou expérimenté dans le domaine technique considéré.	Personnel technique de l'EPLE s'il possède l'expérience ou la formation requises dans le domaine technique considéré.
<u>spécialisé</u> (technicien ou entreprise)	Personnel ou entreprise du bâtiment qui a des <u>connaissances approfondies et actualisées</u> dans un domaine technique déterminée. Un intervenant spécialisé pratique une <u>activité régulière et de niveau professionnelle</u> dans le domaine technique considéré.	Entreprise ou personnel de l'EPLE, s'ils possèdent des <u>connaissances approfondies et l'expérience</u> liées à une activité régulière et de niveau professionnel dans le domaine technique considéré.
<u>Qualifié</u> (personnel, technicien ou entreprise)	Personnel ou entreprise dont le champ de compétence est bien défini et dont la qualification est attestée par un <u>diplôme technique professionnel</u> homologué pour les personnels ou une <u>certification professionnelle</u> de l'entreprise. (Qualibat...)	1. Entreprise spécialisée, <u>avec certification</u> . 2. Personnel de l'EPLE dont les compétences sont attestées par <u>un diplôme technique professionnel</u> homologué sanctionnant la formation nécessaire.
<u>Agrée</u> (personnel, technicien ou entreprise)	Personnel ou entreprise dont le champ de compétence est officiellement reconnue selon des critères réglementaires. L'agrément permet à l'intervenant de ce prévaloir de la capacité à opérer des contrôles et de assistance technique.	Bureau de contrôle
<u>Exploitant</u>	Chef d'établissement responsable de l'EPLE ou entreprise à qui est transférée la responsabilité totale ou partielle de la conduite d'un équipement ( cas des chaufferies en EPLE par exemple...)	Entreprise chargée de la conduite d'un dispositif pour le compte de l'EPLE ou Chef d'établissement s'il n'existe pas de délégation du domaine technique considéré autre qu'aux agents de l'établissement

## Entretiens et vérifications règlementaires :

001 E	<i>Ascenseurs monte-charge</i>
001 V	<i>Ascenseurs monte-charge</i>
002 E	<i>Installations thermiques et traitement de l'air</i>
002 V	<i>Installations thermiques et traitement de l'air</i>
003 E	<i>Installations électriques</i>
003 V	<i>Installations électriques</i>
004 E	<i>Installations gaz</i>
004 V	<i>Installations gaz</i>
005 E	<i>Eclairage de sécurité</i>
005 V	<i>Eclairage de sécurité</i>
006 E	<i>Installations de désenfumage</i>
006 V	<i>Installations de désenfumage</i>
007 E	<i>Moyen d'extinction incendie</i>
007 V	<i>Moyen d'extinction incendie</i>
008 E	<i>Centrale d'alarme et SSI</i>
008 V	<i>Centrale d'alarme et SSI</i>
009 E	<i>Cuisine / Restauration collective</i>
009 V	<i>Cuisine / Restauration collective</i>
010 E	<i>Installations sportives</i>
010 V	<i>Installations sportives</i>
011 E	<i>Légionellose</i>
011 V	<i>Légionellose</i>

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Ascenseurs monte-charge*

### ENTRETIEN

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
* Article AS 8 ** Article R 125-2  Décret n°95-826 du 30 juin 1995	réparation ou le remplacement des pièces défectueuses ou usées. Suite à incident ou blocage. Levée de réserve du contrôle technique	Occasionnel					<u><b>Contrat entretien obligatoire</b></u> ** Article R125-2-1
	Surveillance du fonctionnement de l'installation et réglages nécessaires. Vérification des verrouillages des portes palières. réparation ou le remplacement des pièces défectueuses ou usées. Lubrification et nettoyage	6 semaines	Entreprise spécialisée, qualifiée et agréée	non	non	oui	
		6 mois					
	état des câbles parachutes	Annuelle					
*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié) ** Code de la Construction et de l'Habitat *** Code du travail			Mise à jour :			<b>Page :001E</b>	

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Ascenseurs / monte-charges*

### VERIFICATION

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
*Article AS 9 *Article AS 11 ** Article R125-2-4 ** Article R125-2-5	Présence des dispositifs déterminants pour la sécurité. Réalisation conforme aux règles et prescriptions techniques. Etat de conservation Fonctionnement 1. Gaine. 2. Cuvette. 3. Guidages. 4. Equipement des paliers. 5. Portes palières. 6. Organes de suspension. 7. Cabine. 8. Organes de commande en cabine. 9. Toit de cabine. 10. Contrepoids, organes de compensation. 11. Dispositifs de sécurité. 12. Locaux de la machine et des poulies. 13. Machine. 14. Electricité.	- Annuel - jusqu'à 5 ans par l'installateur initial - suite à des travaux importants - suite à chaque changement de prestataire	Contrôleur technique agréé Ou organisme agréé ** Article R125-2-5	non	non	oui	<b><u>Contrat obligatoire</u></b> ** Article R125-2-4

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail

Mise à jour :

**Page :001V**

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations thermiques et traitement de l'air*

### ENTRETIEN

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article CH 39* Article CH 57* Article GZ 29* Art L2213-26 ** Article 31.6****	Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation et conditionnement d'air. Installation d'eau chaude sanitaire	Permanent	Personnel compétent	oui	oui	oui	<b>Livret entretien obligatoire</b>
	Ramonage et nettoyage des conduits	1 an ou 6 mois	Personne ou Organisme Qualifiée	non	non	oui	Contrat fortement recommandé Consultation de la municipalité Attestation de travaux obligatoire
	Filtre des ensembles de filtration d'air	3 mois	Personnel compétent	oui	oui	oui	<b>Livret d'entretien obligatoire</b>
	Chauffage individuel / conduit de fumée et ventilation <i>(Cas de certains logements de fonction)</i>	Annuel Obligatoire	Personne ou Organisme Qualifiée	non	non	oui	<u><b>A l'initiative de l'utilisateur</b></u> **** Article 31.6 <b>Rapport d'intervention obligatoire</b>

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :002E**



**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations thermiques*

**VERIFICATION**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
*Art CH 58 ***** art. R224-20 (V) ***** art. R224-21 (V) ***** art. R224-31 (V) ***** art. R224-32 (V) Décret 99-1046 du 13/12/1999 arrête du 15/03/2000	- les brûleurs et foyers - les dispositifs de protection et de régulation - étanchéité des appareils et des canalisations d'alimentation en combustibles liquides ou gazeux, et en fluide frigorigène. butane ou au propane : - le contrôle étanchéité des tuyauteries et organes accessoires en pression de service - le bon fonctionnement des accessoires de tuyauterie (vannes, régulateurs, filtres, groupes motopompes, etc.). vérifier la dépression par rapport au local et le bon fonctionnement du dispositif de sécurité.	Annuel Obligatoire	Personne ou Organisme qualifié et agréé	non	non	oui	Livret entretien obligatoire Contrat fortement recommandé tous domaines sauf gaz + <b>Contrat obligatoire Pour les installations gaz</b>
	Chaufferie de puissance supérieure à 1000 KW : contrôle périodique comprenant calcul de rendement et conformité.	3 ans	Contrôleur technique agréé	non	non	oui	
	Chaufferie de puissance comprise entre 400kW et 50 MW : Calcul de rendement, recherche de l'efficacité énergétique	3 mois en période de chauffe	Personnel compétent	oui	oui	oui	
	Appareil à pression de vapeur : - Inspection périodique d'intégrité  - Requalification périodique	12,18 ou 40 mois selon type  3, 5 ou 10 ans selon type	Personne ou Organisme qualifié et agréé	non	non	oui	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS) \*\*\*\*\* Code de l'environnement

Mise à jour :

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations électriques*

**ENTRETIEN**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
*Article EL 18 Décret 88-1056 du 1988-11-14 modifié Normes NF C 15 100	Surveillance et maintien de l'état de fonctionnement des installations et matériels fixes ou mobiles. Intervention ou travaux de remise en conformité. Levée de réserves sur rapport de contrôle technique.  <i>Tout personnel travaillant ou effectuant des opérations, d'ordre électrique ou non électrique au voisinage d'un risque électrique, doit être désigné et habilité par le chef d'établissement selon la norme NF C 18 510</i>	Permanent	Personnel compétent et habilité	oui	oui	oui	Présence d'une personne compétente et habilité rendue obligatoire selon catégorie de l'établissement ou décision de la commission de sécurité.

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :003E**

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations électriques*

### VERIFICATION

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article EL 19* Article EL 18* Décret 88-1056 du 1988-11-14 modifié Arrêté du 28-01-1993 Normes NF C 15 100 NF C 17 100	Vérification de l'état de fonctionnement des installations.	Permanent	Personnel compétent et habilité	oui	non	non	} <b>Contrat obligatoire</b>
	Vérification de conformité des installations et de l'état des matériels.	Annuel obligatoire ou en cas de modifications importantes	Personne ou Organisme qualifié et agréé	non	non	oui	
	Vérification de conformité et de fonctionnement des dispositifs de protection contre la foudre selon classement de l'établissement.	1 an à 5 ans	entreprise qualifié	non	non	oui	Contrat fortement recommandé
<i>Tout personnel travaillant effectuant des opérations, d'ordre électrique ou non électrique au voisinage d'un risque électrique, doit être désigné et habilité par le chef d'établissement selon la norme NF C 18 510</i>							

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :003V**

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations gaz*

**ENTRETIEN**

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article GZ 29*	Selon consignes et notices remises par l'installateur en vue du bon fonctionnement de l'appareil ou du système.	Annuel	Personnel compétent	oui	oui	oui	Livret entretien obligatoire Contrat fortement recommandé

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :004E**

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations gaz*

### VERIFICATION

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
*Article GZ 30 *Article GE 9	<b>Vérifications :</b> - le stockage d'hydrocarbures liquéfiés - les installations de distribution de gaz visées - les locaux d'utilisation du gaz - les appareils Elles ont pour objet de s'assurer : - de l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils ; - des conditions de ventilation des locaux contenant des appareils d'utilisation ; - des conditions d'évacuation des produits de la combustion ; - de la signalisation des dispositifs de sécurité - de la manœuvre des organes de coupure du gaz - du fonctionnement des dispositifs asservissant l'alimentation en gaz à un système de sécurité - du réglage des détendeurs - de l'étanchéité des canalisations de distribution de gaz.	} Annuel obligatoire	Personne ou organisme agréé	non	non	oui	<b>Contrat obligatoire</b>

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :004V**

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Eclairage de sécurité*

**ENTRETIEN**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article EC 13* Article EC 14* NF C71-830	Veille et maintien en état de fonctionnement et de signalisation (changement des consommables d'éclairage ou témoins)	permanent	Personnel qualifié	oui	non	non	
	Passage en position fonctionnement et remise à l'état de veille. (NF C71-830)	mensuel	Personnel qualifié	oui	oui	oui	
	Essai d'autonomie 1 heure et maintenance des accumulateurs. (NF C71-830)	semestriel	Personnel qualifié	oui	oui	oui	
	Maintenance des BAES et systèmes de commande à distance. (NF C71-830)	annuel	Personnel qualifié	oui	oui	oui	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)

\*\* Code de la Construction et de l'Habitat

\*\*\* Code du travail

\*\*\*\* Code général des collectivités territoriales

\*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :005E**

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Eclairage de sécurité*

### VERIFICATION

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
*Article EC 15 *Article EL 18 *Article EL 19	Vérification annuelle de l'ensemble de l'installation	Annuel obligatoire	Personne ou Organisme qualifié et agréé	non	non	oui	<b>Contrat obligatoire</b> (cf. installations électriques)
*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié) ** Code de la Construction et de l'Habitat *** Code du travail **** Code général des collectivités territoriales ***** Règlement sanitaire départemental type (DDASS)			Mise à jour :				<b>Page :005V</b>

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations de désenfumage*

**ENTRETIEN**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article DF 9* Article DF 10* Article MS 68 * Article MS 69* IT 246 et 247	Entretien des Source de secours Entretien des éléments mécaniques, pneumatique et électriques, cellules de détection, détecteurs fumée et gaz. Manœuvre des exutoires	hebdomadaire	Personnel compétent	Oui	Oui	Oui	<b>Contrat obligatoire</b> (Pour les installations de désenfumage asservies aux systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B) (art MS 68 *)
	Entretien des installations de désenfumage et vérification de l'installation	annuel	Entreprise qualifiée et agréée	Non	Non	Oui	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :006E**



**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations de désenfumage*

**VERIFICATION**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
*Article DF 3 *Article DF 10 *Article MS 68 IT 246 et 247	Vérification : - Fonctionnement des commandes manuelles et automatiques - Fonctionnement des volets, exutoires et ouvrants - Dispositif de transmissions et signalisation - Ventilateur de désenfumage et arrêt des ventilations de confort - Fermeture des éléments de compartimentage - Mesure pression – débit – vitesses  Pour les installations de désenfumage asservies aux systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B	Annuel obligatoire  3 ans	Personne ou organisme agréé	non	non	oui	<b>Contrat obligatoire</b>
<small>*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié) ** Code de la Construction et de l'Habitat *** Code du travail **** Code général des collectivités territoriales ***** Règlement sanitaire départemental type (DDASS)</small>			Mise à jour :				<b>Page :006V</b>

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Moyen d'extinction incendie*

**ENTRETIEN**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
APSAD R4 Article MS 68* norme NF X 08-003	<b>Extincteur :</b> Surveillance d'intégrité et de présence. Remplacement et suivi du stock des appareils en réserve.	Permanent	Personnel compétent	oui	non	non	<b><u>Contrat entretien obligatoire</u></b> Article MS 68*
	Entretien des extincteurs, recharge ou remplacement d'éléments	Annuel obligatoire	Personnel compétent et qualifié	non	non	oui	
	<b>Autre dispositifs :</b> Surveillance : Poteaux, RIA, bac à sable, affichage des consignes....	Permanent	Personnel compétent	oui	non	non	
	Essais de manœuvre et de fonctionnement Poteaux, RIA	Mensuel	Personnel compétent	oui	non	non	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)

\*\* Code de la Construction et de l'Habitat

\*\*\* Code du travail

\*\*\*\* Code général des collectivités territoriales

\*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :007E**

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Moyen d'extinction incendie*

**VERIFICATION**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
APSAD R5 *Article MS 68 *Article MS 73	<p><b>Extincteur et autres dispositifs :</b></p> Vérification des extincteurs et autres dispositifs (poteaux, RIA, sprinkler...). Révision, contrôle et vérification de conformité.	Annuel obligatoire	Entreprise qualifiée et spécialisé	non	non	oui	<p><b><u>Contrat entretien obligatoire</u></b> Article MS 68*</p>

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Centrale d'alarme et SSI (A ou B)*

**ENTRETIEN**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article MS 68* Article MS 69*	Veille et maintien en bon état de fonctionnement et de signalisation L'exploitant doit faire effectuer sous sa responsabilité les remises en état le plus rapidement possible. L'exploitant doit disposer en permanence d'un stock de petites fournitures de rechange des modèles utilisés tels que lampes, fusibles, vitres pour déclencheurs manuels à bris de glace, cartouches de gaz inerte comprimé, etc.	permanent	Personnel qualifié	oui	non	oui	<b><u>Contrat entretien obligatoire</u></b> Article MS 68*
	Maintenance des systèmes de sécurité incendie	annuel	Personnel spécialisé et qualifié	non	non	oui	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :008E**

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Centrale d'alarme et SSI (A ou B)*

**VERIFICATION**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
R232-12-21*** Article MS 68* Article MS 73* Article MS 74* Article MS 56*	Essais périodique des installations et exercice d'alerte	6 mois	Personnel compétent	Oui	Non	Oui	<b><u>Contrat obligatoire</u></b> Article MS 68 et 73*
	Vérification technique en exploitation	annuelle	Technicien agréé	Non	Non	Oui	
	Contrôle technique des installations et appareillage en relation avec la sécurité incendie. (SSI et SMSI)	3 ans	Organisme agréé	Non	Non	Oui	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :008V**

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Cuisine / Restauration collective*

<b>ENTRETIEN</b>							
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article GC 21* Décret 92-1271 du 7/12/92 modifié.	Entretien nettoyage des appareils de cuisson	permanent	Personnel compétent	Oui	Non	Non	<b>Plan de nettoyage HACCP</b>  <b>Livret d'entretien obligatoire</b>  (1) article 5 du décret 92-1271 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques
	filtres	hebdomadaire		Oui	Oui	Oui	
	Les conduits d'évacuation doivent être entretenus régulièrement et ramonés. (Règlement municipal à consulter concernant les conduits de fumée))	annuel		Oui	Oui	Oui	
	Les circuits d'extraction d'air vicié, de buées et de graisses doit être nettoyé complètement, y compris les ventilateurs.	Annuel	entreprise qualifiée et certifiée	Oui (1)	Oui (1)	Oui	
	Entretien des éléments constituant des installations frigorifiques (charge > 2 kg)	annuel					

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Cuisine / Restauration collective*

### VERIFICATION

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article GC 22* Décret 92-1271 du 7/12/92 modifié.	Les installations d'appareils de cuisson doivent être vérifiées. Ces vérifications sont faites au moins une fois par an dans les conditions indiquées par les notices accompagnant les appareils.	Annuel	Personnel compétent	Non	Non	Oui	<b>Livret d'entretien obligatoire</b>
	Vérification : - de l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils. - des conditions de ventilation des locaux contenant des appareils de cuisson ou de remise en température : conditions d'évacuation de l'air vicié, des buées et des graisses, fonctionnement de l'installation d'extraction des fumées ; - de la signalisation des dispositifs de sécurité ; - de la manœuvre des dispositifs d'arrêt d'urgence.  contrôle d'étanchéité des éléments constituant des installations frigorifiques (charge > 2 kg)	Annuel	organisme qualifié et certifié	Non	Non	Oui	

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)

\*\* Code de la Construction et de l'Habitat

\*\*\* Code du travail

\*\*\*\* Code général des collectivités territoriales

\*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :009**

## ETABLISSEMENT / EXPLOITANT

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Cuisine / Restauration collective*

### VERIFICATION

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Article GC 22* Décret 92-1271 du 7/12/92 modifié.	Les installations d'appareils de cuisson doivent être vérifiées. Ces vérifications sont faites au moins une fois par an dans les conditions indiquées par les notices accompagnant les appareils.	Annuel	Personnel compétent	Non	Non	Oui	Livret d'entretien obligatoire
	Vérification : - de l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils. - des conditions de ventilation des locaux contenant des appareils de cuisson ou de remise en température : conditions d'évacuation de l'air vicié, des buées et des graisses, fonctionnement de l'installation d'extraction des fumées ; - de la signalisation des dispositifs de sécurité ; - de la manœuvre des dispositifs d'arrêt d'urgence. contrôle d'étanchéité des éléments constituant des installations frigorifiques (charge > 2 kg)	Annuel	organisme qualifié et certifié	Non	Non	Oui	
*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié) ** Code de la Construction et de l'Habitat *** Code du travail **** Code général des collectivités territoriales ***** Règlement sanitaire départemental type (DDASS)			Mise à jour :				<b>Page :009V</b>



**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**  
*Installations sportives*

**VERIFICATION**

Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Intervenant				Observations
			Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Art R322-24 et R322-25 Du Code du sport	Vérification de stabilité et de solidité des cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle. Panneaux de basket-ball destinés à être utilisés en plein air ou en salle couverte, à des fins d'activité sportive ou de jeu.	Selon plan de vérification périodique défini par l'établissement (3 ans recommandé)	Personnel compétent	Oui	Oui	Oui	<b>Registre de traçabilité obligatoire</b>

\*Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié)  
 \*\* Code de la Construction et de l'Habitat  
 \*\*\* Code du travail  
 \*\*\*\* Code général des collectivités territoriales  
 \*\*\*\*\* Règlement sanitaire départemental type (DDASS)

Mise à jour :

**Page :010V**

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**

*Plan de protection contre les risques liés à la légionellose – Réseaux d'eau chaude sanitaire et d'eau froide.*

**ENTRETIEN**

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Circulaires : DGS N° 98/771 DGS n° 2002/273	Selon consignes des 2 fiches « traitement préventif » du cahier sanitaire mis en place par la Région..	A l'issue des périodes de vacances scolaires	Personnel compétent	oui	oui	oui	<b>Après chaque période de vacances scolaires.</b>
	Traitement curatif (choc chloré, thermique ....)		Personnel qualifié	non	non	oui	<b>Sur décision de la Région.</b>

	Mise à jour :	<b>Page :0011E</b>
--	---------------	--------------------

**ETABLISSEMENT / EXPLOITANT**

**CHAPITRE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES**  
**RUBRIQUE : ENTRETIEN / VERIFICATION TECHNIQUES**

**OUVRAGES CONCERNES :**

*Plan de protection contre les risques liés à la légionellose – Réseaux d'eau chaude sanitaire et d'eau froide.*

**VERIFICATION**

			Intervenant				Observations
Réf. réglementaires	Nature de la prestation	périodicité	Type	TOS	EMAT	Entreprise	
Circulaires : DGS n° 97/311 DGS N° 98/771 DGS n° 2002/273	Prélèvements.	Annuel obligatoire	Personne ou organisme agrée	non	non	oui	<b>cahier sanitaire à tenir à jour par l'établissement.</b>
	et Analyses (potabilité / recherche de légionelle )		Laboratoire agrée	non	non	oui	

Mise à jour :

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>	<b>LOT 1</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  <i>-fondations et béton armé</i> <i>-murs de soubassement: béton armé</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage et débouchage des dispositifs d'écoulement des eaux, Barbacanes, cunettes de pied de mur en fonction des contrôles -débouchage des drains	annuel		X				
<b>Entretien préventif</b> -vérification des mouvements des fondations ( tassements) -vérification des porosités des murs de soubassement -contrôle visuel de la dégradation des chainages et des fissurations préjudiciables	3 ans	Carnet de santé		X X X			
<b>Entretien correctif</b> -reprise des fissurations préjudiciables -élimination des apports d'eau en pied de mur drainages, aérations	Selon besoins Selon besoins	Avis bureau de contrôle		X X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>  <b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-structures: murs, poteaux, poutres (béton armé)</i> <i>-planchers, dallages</i>	<b>LOT 1</b>
	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -visite du vide sanitaire accessible: remontées d'humidité, moisissures, fers apparents non protégés,...	Trimestriel	Voir également Lot 20 Hygiène	X				
<b>Entretien préventif</b> -contrôle visuel des chainages et des fissurations préjudiciables -vérification des scellements -vérification des sols en béton brut	3 ans	Carnet de santé		X X X			
<b>Entretien correctif</b> -protection des armatures suivant besoins -Réfection des scellements: garde-corps, appuis -traitement des fissurations en fonction des vérifications -traitement du vide-sanitaire en fonction des vérifications	Selon besoins Selon besoins Selon besoins Selon besoins	Avis bureau de		X X X X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>  <b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  <i>-autres structures (bois métal)</i> <i>-charpente bois, métal</i>	<b>LOT 1</b>
	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> <i>-bois: contrôle des déformations, des scellements, des appuis</i> <i>-contrôle de la dégradation du bois par attaque des insectes,</i> <i>Des champignons ou de l'humidité</i> <i>-métal: contrôle de la corrosion, des fixations, des déformations</i>	3 ans 1 an	Carnet de santé		X X			
<b>Entretien préventif</b> <i>-bois: badigeonnage des apparents ou découverts par produits</i> <i>Fongicides, insecticides agréés</i> <i>-traitement à cœur si nécessaire (en fonction de l'état)</i> <i>-métal: traitement anti corrosion, retouches</i> <i>-renforcement des parties endommagées(en fonction de l'état)</i>	2 ans 5 ans " "			X X X			
<b>Contrôles</b> <i>-remise en état des fixations</i> <i>-raidissement</i>	Selon besoins Selon besoins		Avis bureau de contrôle		X X		

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>	<b>LOT 1</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -façades et remplissage de façade: béton, briques, parpaings -cloisons traditionnelles: briques, parpaings,.... -cloisons préfabriquées	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien préventif</b></p> <p>-contrôle de l'aspect: fissurations, déformation -contrôle des scellements divers, décollements -contrôle des chainages</p>	3 ans	Carnet de santé		X X X			
<p><b>Entretien correctif</b></p> <p>-repiquage des murs et reprise avec grillage -ouverture des fissures- calfeutrement -réfection des chainages et scellements</p>	<p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p>	Avis bureau de contrôle		X X X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>	<b>LOT 1</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-caniveaux : préfabriqués ou coulés sur place</li> <li>-conduits de fumée</li> <li>-conduits de ventilation maçonnés</li> <li>-souches en toiture: traditionnelles, maçonnerie ou briques</li> <li>-cheminées: trainasses maçonnées</li> </ul>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage des grilles de ventilation, -ramonage  <b>Entretien préventif</b> -contrôle des fissurations préjudiciables -contrôle des aspects des enduits et étanchéité -contrôle des fixations, scellement des chapeaux de terrasse et des grilles de ventilation  <b>Entretien correctif</b> -repiquage des parois et reprise avec grillages -calfeutrement-réfections	annuel annuel  3 ans  Selon besoins Selon besoins	(Voir lot 12 Chauffage-Ventilation)  Carnet de santé  Avis bureau de Contrôle	X X	X X X  X X	ARL ARL ARL ARL ARL ARL	EMAT. EMAT. EMAT. EMAT. EMAT. EMAT.	Ent. Ext Ent. Ext Ent. Ext Ent. Ext Ent. Ext Ent. Ext



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>	<b>LOT 1</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>Ouvrages particuliers: acrotères, appuis de fenêtres, corniches</i> <i>Eléments d'allège, jardinières, etc....</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage et entretien des jardinières préfabriquées, appuis, allèges	annuel		X				
<b>Entretien préventif</b> -contrôle de l'accrochage et de la tenue des ouvrages -vérification de l'aspect visuel (fissures)	3 ans	Carnet de santé		X X			
<b>Entretien correctif</b> -repiquage et reprise avec grillages -ouverture des fissures, calfeutrement -réfection drainage et scellement	Selon besoins Selon besoins Selon besoins	Avis bureau de contrôle		X X X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : GROS ŒUVRE-CLOISONS/DOUBLAGE</b>	<b>LOT 1</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>Parements de façade: pierres, enduits et revêtements extérieurs</i> <i>Bardages métalliques, autres parements</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATION S	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien préventif</b> -contrôle de l'aspect visuel: décollement, moisissures, claquages dégradation -contrôle de la perméabilité des parements -vérification des accrochages et des protections contre les chocs <b>Entretien correctif</b> -impermeabilité partielle -reprise partielle <b>Renouvellement des matériels ou ouvrages</b> -ravalement des façades -renouvellement des ouvrages	3 ans  Selon besoins Selon besoins  Selon matériaux Selon matériaux	Carnet de santé  Avis bureau de contrôle		X  X X  X X			Ent. Ext  Ent. Ext  Ent. Ext  Ent. Ext

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE COUVERTURE ZINGUERIE</b>	<b>LOT 2</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  <i>-couvertures de toute nature: tuiles, bacs métalliques, plaques ondulées, verrières</i> <i>-accessoires: souches, châssis, skydoms, chenaux et gouttières, zinguerie, etc....</i>	<b>Code Bibl.</b>

	<b>INTERVENTIONS</b>	<b>PERIODICITE / DUREE DE VIE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>E</b>	<b>R</b>
Nota	Après chaque visite, un rapport devra figurer sur le « cahier de Maintenance » et signé par l'établissement. il comprendra: -la liste de contrôles effectués et des anomalies rencontrées -les recommandations faites à l'établissement telles que: *l'usage abusif des toitures terrasses ainsi que toute activité inhabituelle sur celle-ci *l'activité d'un autre corps d'état (ramonage, entretien ascenseur, pose d'antennes, vide-ordures, ventilation mécanique, etc...) *l'obstacle présumé dans les chutes d'eaux pluviales en dessous de la toiture *les désordres apparents dans le gros-œuvre ou les autres ouvrages		Traçabilité et VISA Etablissement	x	
Nota	<b><u>L'entretien courant comprend la remise en état des défauts signalés lors des contrôles et vérifications.</u></b>  <b><u>L'entretien correctif est limité aux réparations non prévues ou signalées lors des visites périodiques semestrielles et présentant un caractère d'urgence</u></b>				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE COUVERTURE ZINGUERIE</b>	<b>LOT 2</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -couvertures de toute nature: tuiles, bacs métalliques, plaques ondulées, verrières -accessoires: souches, châssis, skydoms, chenaux et gouttières, zinguerie, etc....	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -surveiller les entreprises extérieures ayant accès à la toiture -inspection générale après chaque période d'intempéries sévères déluges, orages, vents violents,...	Selon besoins Selon besoins	Au moins 1 fois par an	X X				



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE COUVERTURE ZINGUERIE</b>	<b>LOT 2</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -couvertures de toute nature: tuiles, bacs métalliques, plaques ondulées, verrières -accessoires: souches, châssis, skydoms, chenaux et gouttières, zinguerie, etc....	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -graissage, nettoyage des mécanismes, vérifications des fixations, des poignées, de tous ouvrants actionnés par tout système. -des essais de manœuvre O/F seront exécutés par ouvrant -maintien en bon état de fonctionnement des évacuations d'eaux pluviales et conduits divers (crépines, souches de ventilation): Tringlage des descentes EP et nettoyage des regards de pied de Chute, remise en place de crapaudines  <i>Pour les ouvrages de désenfumage:</i> -graissage, nettoyage des mécanismes, vérification des fixations Des poignées et des étiquetages réglementaires de tous les Ouvrants actionnés par tirez-lachez ou autre système. 2 essais de manœuvre O/F minimum	Semestre  Trimestriel  Semestre	Traçabilité et VISA Etablissement      <b>Ouvrages liés à la Sécurité</b> <b>Voir : Contrat obligatoire</b> -vérification -entretien	X  X  X				

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE COUVERTURE ZINGUERIE</b>	<b>LOT 2</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -couvertures de toute nature: tuiles, bacs métalliques, plaques ondulées, verrières -accessoires: souches, châssis, skydoms, chenaux et gouttières, zinguerie, etc....	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage des évacuations EP des toitures, grilles et crapaudines -nettoyage et calfeutrement des fissures et joints -amélioration des accrochages et fixations des ouvrages -enlèvement des débris, mousses etc. prévention germination -reprise des enduits aux endroits fissurés: scellement tuiles -remise ou maintien en état des ventilations, isolations, Etanchéité des couvertures selon contrôles (remplacement d'éléments en cours de détérioration)	Annuel		X				
	Annuel		X				
	Annuel		X				
	Semestriel		X				
	Annuel		X				
	Annuel		X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE COUVERTURE ZINGUERIE</b>	<b>LOT 2</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -couvertures de toute nature: tuiles, bacs métalliques, plaques ondulées, verrières -accessoires: souches, châssis, skydoms, chenaux et gouttières, zinguerie, etc....	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
-nettoyage des surfaces sous dalettes ou plots après démontage partiel -nettoyage des descentes EP sous dalettes -resserrer les tirefonds, boulons, fixations diverses et effectuer les soudures nécessaires.	Annuel  Annuel		X  X X		Orange  Orange		
<b>Renouvellement des matériels ou ouvrages</b>  -visite totale et systématique -réfection partielle des couvertures, de la zinguerie et des accessoires en fonction de cette visite -réfection totale	5 ans 5 ans  Selon besoins (voir durée de vie)			X X  X		Green  Green	Blue  Blue



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE DES TOITURES PLATES</b>	<b>LOT 3</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -étanchéité de toute nature: multicouche, asphalte, élastomères etc.. -y compris isolation, protections diverses notamment pour l'accessibilité -des toitures, relevés et accessoires divers Accessoires: souches, skydoms, évacuations des eaux pluviales, enduits divers	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien en bon état de fonctionnement des évacuations d'eaux Pluviales et conduits divers (crépines, souches de ventilation) Tringlage des descentes, nettoyage des regards en pied de chute, Remplacement des crapaudines</li> </ul> <p><b>Pour les ouvrages de désenfumage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-graissage, nettoyage des mécanismes, vérification des fixations des poignées et des étiquetages réglementaires de tous les ouvrants actionnés par tirez-lâchez ou autre système. 2 essais de manœuvre O/F minimum</li> </ul> <p><b>Nota : L'entretien courant</b> comprend la remise en état des défauts Signalés lors des contrôles et vérifications <b>L'entretien correctif</b> est limité aux réparations non prévues ou signalées lors des visites périodiques et présentant un caractère d'urgence</p>	<p>Trimestriel</p> <p>Semestriel</p>	<p>Ouvrages liés à la Sécurité <b>Voir : Contrat obligatoire</b> <b>-vérification</b> <b>-entretien</b></p>	X	X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE DES TOITURES PLATES</b>	<b>LOT 3</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -étanchéité de toute nature: multicouche, asphalte, élastomères etc.. -y compris isolation, protections diverses notamment pour l'accessibilité -des toitures, relevés et accessoires divers Accessoires: souches, skydoms, évacuations des eaux pluviales, enduits divers	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODIC ITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage général: suppression des débris, végétation, etc.... y compris désherbage et prévention de germination -rajout de gravillon après déplacement et remise en état des gravillons pour aération de la surface d'étanchéité l'égalisation sera faite au râteau et l'épaisseur ne sera pas inférieure à 6 cm en tout point. -tamisage des gravillons à effectuer après nettoyage du support balayage et mise en eau -nettoyage des surfaces sous dalettes ou plots après démontage partiel. Nettoyage des descentes EP. sous dalettes -resserrer les tirefonds, boulons, fixations diverses et effectuer les soudures nécessaires.	2 ans		X				
	2 ans		X				
	4 ans		X				
	2 ans		X				
	2 ans		X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE DES TOITURES PLATES</b>	<b>LOT 3</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -étanchéité de toute nature: multicouche, asphalte, élastomères etc.. -y compris isolation, protections diverses notamment pour l'accessibilité -des toitures, relevés et accessoires divers Accessoires: souches, skydoms, évacuations des eaux pluviales, enduits divers	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> -vérification de l'état des toitures après passage des entreprises extérieures -inspection générale après chaque période d'intempéries sévères</p> <p>Nota Après chaque visite, un rapport devra figurer sur le cahier de maintenance et signé par l'établissement. Il comprendra: -la liste de contrôles effectués et des anomalies rencontrées -les recommandations faites par l'établissement telles que : *l'usage abusif des toitures terrasses ainsi que toute activité inhabituelle sur celle-ci *l'activité d'un autre corps d'état (ramonage, entretien ascenseur Pose d'antennes, vide-ordures, ventilation mécanique, etc...)*l'obstacle présumé dans les chutes d'eaux pluviales en dessous de la toiture. *les désordres apparents dans le gros-œuvre ou les autres ouvrages.</p>	<p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p>	<p>Au moins une fois Par an</p> <p>Traçabilité et VISA ETABLISSEMENT</p>	X				
			X				
			X				
			X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE DES TOITURES PLATES</b>	<b>LOT 3</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -étanchéité de toute nature: multicouche, asphalte, élastomères etc.. -y compris isolation, protections diverses notamment pour l'accessibilité -des toitures, relevés et accessoires divers Accessoires: souches, skydoms, évacuations des eaux pluviales, enduits divers	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> -contrôle des gravillons, chemins d'accès -surveiller les entreprises extérieures ayant accès à la toiture -vérification des dispositifs d'évacuation EP</p> <p><b>Entretien préventif</b> -contrôle de la fissuration des acrotères et des accessoires de toiture (notamment ceux nécessaires à la sécurité)</p> <p><b>Nota</b> Après chaque visite, un rapport devra figurer sur le cahier de maintenance et signé par l'établissement. Il comprendra: -la liste de contrôles effectués et des anomalies rencontrées</p> <p>-contrôle extérieur des lanterneaux, trappes et skydoms -contrôle des joints de recouvrement -vérification des lyres de dilatation des joints</p>	<p>2 ans Selon besoin Au moins 1 fois par an</p> <p>3 ans</p> <p>semestriel semestriel semestriel</p>	<p>Carnet de santé</p> <p>Traçabilité et VISA ETABLISSEMENT</p>	<p>X X X</p> <p>X</p> <p>X X X X</p>	<p>X</p>	<p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p>	<p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p>	<p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p>

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : ETANCHEITE DES TOITURES PLATES</b>	<b>LOT 3</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  -étanchéité de toute nature: multicouche, asphalte, élastomères etc.. -y compris isolation, protections diverses notamment pour l'accessibilité -des toitures, relevés et accessoires divers Accessoires: souches, skydoms, évacuations des eaux pluviales, enduits divers	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien correctif</b> -vérification générale par mise en eau des terrasses -reprise des conduits aux endroits fissurés tels que: acrotères goutte d'eau, relevés, bandes solin (y compris mastic), seuils -reprises partielles d'étanchéité en partie courante ou en relevés  Renouvellement des matériels et ouvrages  -remplacement complet de l'étanchéité	4 ans Selon besoins  Selon besoins  Selon durée de vie			X			
				X			
				X			
				X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : CLOS COUVERT**  
**RUBRIQUE : MENUISERIES EXTERIEURES/ OCCULTATIONS**

**LOT 4**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**

**Code Bibl.**

*Fenêtre et portes fenêtres en alu-pvc-bois-métal*  
*-portes extérieures alu-bois-métal*  
*-volets roulants-jalousies, stores tous matériaux-murs rideau*

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nettoyage intérieur extérieur</li> <li>-Renouvellement des vitrages cassés (entreprise spécialisée ou personnel compétent)</li> <li>-interventions ponctuelles sur la quincaillerie (crémones, Paumelles poignées, accessoires)</li> <li>-interventions ponctuelles d'urgence des volets roulants</li> <li>-réglage des limiteurs d'ouverture, des butées et pivots</li> <li>-contrôle des assemblages</li> <li>-vérification de la quincaillerie (crémones, paumelles, poignées, accessoires)</li> <li>-vérification de l'étanchéité (eau, air)</li> <li>-contrôle des drainages des pièces d'appui</li> <li>-contrôle des déformations (voilements, etc..)</li> <li>-contrôle de bon fonctionnement des volets roulants</li> <li>-débouchage des écoulements des eaux de condensation</li> <li>-réglage des fenêtres et contrôle des vitrages: mise en jeux, fixation du bâti, recollage, masticage, rebouchage, etc...</li> <li>-stores / volets roulants: réglage après contrôle des lames et graissage des parties mobiles des tambours d'enroulement</li> </ul>	<p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>2 ans</p> <p>Annuel</p> <p>2 ans</p> <p>2 ans</p> <p>2 ans</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>2 ans</p> <p>5 ans</p>	<p>Suivant plan de nettoyage</p> <p>Suite à un accident ou suivant difficulté technique</p> <p>Au moins 2 fois par an</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p>	<p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p> <p>EMAT.</p>	<p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p>

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : CLOS COUVERT</b> <b>RUBRIQUE : MENUISERIES EXTERIEURES/ OCCULTATIONS</b>	<b>LOT 4</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>Fenêtre et portes fenêtres en alu-pvc-bois-métal</i> <i>-portes extérieures alu-bois-métal</i> <i>-volets roulants-jalousies, stores tous matériaux-murs rideau</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien correctif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-réglages divers-fixation</li> <li>-calfeutrement, masticage, rebouchage</li> <li>-remplacement des joints de fermeture en fonction des contrôles</li> <li>-reprise partielle des fenêtres en fonction des contrôles</li> </ul> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-remplacement complet de l'étanchéité</li> <li>-renouvellement des systèmes d'occultation</li> <li>-renouvellement des fenêtres, portes fenêtres en alu-pvc</li> <li>-renouvellement des fenêtres, portes fenêtres en bois</li> <li>-reprise des éléments en fonction des contrôles</li> <li>-remise en peinture ou vernis (châssis et volets)</li> </ul> <p><b>Pour les ouvrages de désenfumage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-graissage, nettoyage de mécanismes, vérification des fixations, des poignées et des étiquetages réglementaires de tous les ouvrants actionnés par tirez-lâchez ou autre système.</li> <li>2 essais de manœuvre O/F minimum</li> </ul>	<p>Selon besoins Selon besoins Selon besoins Selon besoins</p> <p>Suivant qualité Suivant qualité 30 ans 25 ans 10 ans ou 5 ans</p> <p>semestre</p>	<p>} Selon difficulté technique</p> <p>} Cf Carnet de santé</p> <p><i>Ouvrage liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et - entretiens obligatoires</i></p>	X	X			
			X	X			
			X	X			
			X	X			
				X			
				X			
				X			
				X			
				X			
				X			
				X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX</b>	<b>LOT 5</b>
<b>RUBRIQUE : MENUISERIES INTERIEURES</b>	<b>Code Bibl.</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR</b> :-portes-portes coupe-feu / ferme-portes / placards et étagères / escaliers -aménagement divers menuisés et intégrés au bâtiment -plinthe bois / mobilier et tableaux	

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -vérification des fixations et scellements. -contrôle des dégradations, des déformations et du fonctionnement en général. -renouvellement des vitrages cassés (entreprise spécialisée ou personnel compétent)	Annuel Annuel  Selon besoins	Suite à un accident et suivant difficulté technique	X				
			X				
			X	X			
			X				
<b>Entretien correctif</b> -réglage des jeux de portes -réglage des fixations d'étagères de placard -contrôle et fixation des tableaux -reprise des défauts	Annuel Annuel Annuel Selon besoins		X				
			X				
			X				
			X	X			
<b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>  -renouvellement des parties d'ouvrages et matériels défectueux	  Selon besoins			X			



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX</b> <b>RUBRIQUE : MENUISERIES INTERIEURES</b>	<b>LOT 5</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR</b> : -portes-portes coupe-feu / ferme-portes / placards et étagères / escaliers -aménagement divers menuisés et intégrés au bâtiment -plinthe bois / mobilier et tableaux	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Pour les portes de recoupement et de sorties</b>  -contrôle des asservissements magnétiques -contrôle des barres anti-paniques -contrôle des joints coupe-feu -contrôle des mécanismes de fonctionnement (ferme-portes, Sélecteurs, déclencheurs.....)	Annuel Annuel Annuel Annuel	} <b>Ouvrages liés à la Sécurité</b> Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires -	X				

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : SERRURERIE / FERRONNERIE / CLOTURE</b>	<b>LOT 6</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -garde-corps, rampes, balustrades, main courante, caillebotis, grilles de protection -passerelles, escaliers métalliques	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -vérification générale de l'aspect des surfaces. Sans intervention obligatoire -vérification de la corrosion -vérification de la bonne fixation des ouvrages sans intervention obligatoire -vérification de la solidité -vérification points de soudure et éléments d'ancrage -corrosion, grattage de la rouille, nettoyage y compris brossage et retouche ponctuelle de peinture anticorrosion Remplacement ou réfection des éléments galvanisés -vérification des écuyers, platines, garde-corps	Annuel Annuel Annuel Selon besoins ou difficulté 3 ans	Avis bureau de contrôle Carnet de santé	X X X X X X	X X X X X	ARL ARL ARL ARL ARL ARL	EMAT. EMAT. EMAT. EMAT. EMAT. EMAT.	Ent. Ent. Ent. Ent. Ent. Ent.

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : SERRURERIE / FERRONNERIE / CLOTURE</b>	<b>LOT 6</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-garde-corps, rampes, balustrades, main courante, caillebotis, grilles de protection</i> <i>-passerelles, escaliers métalliques</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien correctif</b>  -renforcement, rescellement ou remplacement d'éléments (écuyers, platines, etc....) laissant apparaître une faiblesse de dessoudage, ...) -intervention ponctuelle, reconsolidation, points de soudure et rescellement d'éléments d'ancrage dans maçonnerie	Selon besoins  Selon besoins	}  Avis bureau de Contrôle		X  X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>	<b>LOT 6</b>
<b>RUBRIQUE : SERRURERIE/ FERRONNERIE / CLOTURE</b>	
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR : -ouvertures: portes, portillons, châssis, vitrage</b>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b>							
-vérification générale de l'aspect des surfaces sans intervention obligatoire	Annuel		X				
-vérification de la corrosion	Annuel		X				
-vérification de l'ouverture des ouvrages sans intervention obligatoire	Annuel		X				
-vérification avec dégivrage de l'ouvrant	Annuel		X				
-vérification des vitrages	Annuel		X				
-vitrages: changement vitrage cassés, fourniture conforme à l'existant et mise en œuvre selon les normes et règles d'art. (entreprise spécialisée ou personnel compétent )	Annuel Selon besoins	Suite à un accident ou suivant difficulté technique	X	X			
-nettoyage des vitres intérieures et extérieures	Selon besoins	Suivant plan de nettoyage	X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>	<b>LOT 6</b>
<b>RUBRIQUE : SERRURERIE/ FERRONNERIE / CLOTURE</b>	
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR : -ouvertures: portes, portillons, châssis, vitrage</b>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien correctif</b></p> <p>-corrosion: grattage de rouille, nettoyage compris brossage et retouche ponctuelle de peinture de protection au droit des organes de fonctionnement.</p> <p>-débondage de l'ouvrant: regondage, correction des jeux, rescelllement des gonds, dressement et dégauchissage d'ouvrant vrillé, points de soudure, rabotage, polissage, réglage des Serrures et ferrures, remplacement des pièces de quincaillerie, protection, etc....</p> <p><b>Pour les portes de sécurité</b></p> <p>-contrôle des barres anti paniques -contrôle des joints coupe-feu -contrôle des mécanismes de fonctionnement (ferme-portes sélecteurs)</p>	<p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Annuel Annuel annuel</p>	<p>suivant difficulté technique</p> <p>suivant difficulté technique</p> <p><i>Ouvrages liés à la Sécurité</i> Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires -</p>	X	X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>	<b>LOT 6</b>
<b>RUBRIQUE : SERRURERIE/ FERRONNERIE / CLOTURE</b>	
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR : -clôture métallique, portail, ouvrages divers</b>	
	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b>							
-vérification générale de l'aspect des surfaces sans intervention obligatoire	Annuel		X				
-vérification de la corrosion	Annuel		X				
-vérification avec renfort, point de soudure, reprise des points d'ancrage, etc....	Annuel		X				
-vérification de la clôture, sans intervention.	Annuel		X				
-vérification des ancrages	Annuel		X				
-vérification des gâches électriques	Annuel		X				
-vérification attaches mécaniques	Annuel		X				
<b><u>-reprise sous 48 heures de la continuité de la clôture de façon provisoire et ce, quelle que soit l'origine du désordre</u></b>	Selon besoins		X				
-contrôle du fonctionnement, graissage et nettoyage des organes reprise des points de rouille.	Annuel		X	X			
-mise en jeu et remplacement des organes défectueux si nécessaire (gâches électrique, serrures, pivots, crapaudine, crochets, butées, etc..)	Annuel		X	X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : SERRURERIE/ FERRONNERIE / CLOTURE</b>	<b>LOT 6</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR : -clôture métallique, portail, ouvrages divers</b>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?			
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext	
<p><b>Entretien courant (suite)</b>                      -intervention sur l'ensemble du dispositif électronique et électrique ainsi que remplacement de tout organe défectueux                      -graissage des axes                      -vérification des connexions                      -réglage des fins de course                      -réglage des cellules photo-électriques                      -fonctionnement gyrophare</p> <p><b>Entretien correctif</b>                      -rouille: grattage de rouille, nettoyage compris brossage et retouche ponctuelle de peinture anticorrosion ou traitement de protection                      -vérification avec renfort, point de soudure, reprise des points d'ancrage etc...                      -coupe du grillage pour remplacement avec grillage neuf des parties défectueuses, remise en tension et fixation                      - scellement des poteaux descellés                      -Retouche de peinture                      -remplacement à l'identique</p>	Annuel	Si portail automatique : contrôle technique obligatoire	X					
	Annuel		X					
	Annuel		X					
	Annuel		X					
	Annuel		X					
	Annuel		X					
	Selon besoins		suivant difficulté technique	X	X			
	Selon besoins							
					X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX</b> <b>RUBRIQUE : FAUX PLAFONDS</b>	<b>LOT 7</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR</b> :-faux-plafonds de toute nature	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -vérification de l'aspect des revêtements et contrôle visuel des Plaques -changement de quelques plaques (origine accidentelle)  -réfection partielle des revêtements -remplacement des zones détériorées  <b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -réfection des faux-plafonds	Annuel  Selon besoins  Selon besoins } Selon besoins }  Fonction de la Nature des matériaux	Stock de première nécessité à constituer. Suite à un accident et suivant difficulté technique   Déplacement et Stockage du Mobilier par établissement	X  X  X X	X  X X	ARL  ARL  EMAT.  EMAT.	Ent. Ext  Ent. Ext  Ent. Ext  Ent. Ext	



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX</b> <b>RUBRIQUE : REVETEMENTS DURS SOLS ET MURS</b>	<b>LOT 8</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR</b> : -carrelages -dallages -faïence	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -lessivage et nettoyage avec produits compatibles -vérification de l'aspect des revêtements -vérification des collages de carreaux -contrôle de la fixation des barres de seuils et cadres de Tapis-brosse -réfection partielle des revêtements y compris supports si nécessaire : collage, jointoiements.	Selon besoins semestriel } semestriel } semestriel }	Selon plan de nettoyage  Veille permanente par les agents d'entretien des surfaces	X X X X				
	Selon contrôle annuel	Suite à un accident et suivant difficulté technique	X	X			
<b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>  -réfection complète	Selon matériaux	Pendant les travaux déplacement et stockage du mobilier par l'établissement		X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS AUX LOCAUX</b> <b>RUBRIQUE : REVETEMENTS SOUPLES SOLS ET MURS</b>	<b>LOT 9</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -plastique -aiguilleté et moquette -caoutchouc	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -Entretien et nettoyage avec produits compatibles -Décapage et métallisation des sols plastiques -vérification de l'aspect des revêtements -vérification des décollements, de l'adhésion et des fissures -contrôle de la fixation des barres de seuils et cadres de Tapis-brosse -réfection partielle des revêtements y compris supports si nécessaire : collage, jointoiements.  <b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -réfection complète y compris métallisation des sols plastiques	Selon besoins Selon besoins } semestriel semestriel semestriel  Selon contrôle annuel  Selon qualité	Selon plan de nettoyage Selon plan de nettoyage Veille permanente par les agents d'entretien des surfaces  Suite à un accident et suivant difficulté technique  Pendant les travaux déplacement et stockage du mobilier par l'établissement	X X X X X  X  X	X         X	ARL         ARL         ARL	EMAT.         EMAT.         EMAT.	Ent. Ext         Ent. Ext         Ent. Ext

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS ET EXTERIEURS</b>	<b>LOT 10</b>
<b>RUBRIQUE : PEINTURE-SIGNALETIQUE</b>	
<b>OUVRAGES A ENTREtenir :</b> <i>-tous les ouvrages intérieurs aux bâtiments en particulier les boiseries, murs et plafonds</i> <i>-les ouvrages traités avec les peintures ou produits spéciaux:(résine, vernis, lasures)</i> <i>-les ouvrages de signalétique - fléchage</i> <i>-les ouvrages extérieurs autres que façades</i>	
	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b>  -entretien régulier: nettoyage, lavage, reprises partielles et petits travaux en fonction des dégradations ou programmes d'entretien -Les irrégularités d'aspect ou dégradation (salissures, couleur) sur plus 10% d'une surface entraînent la réfection de la surface considérée par l'établissement. -suppression des dégradations volontaires ou graffitis (parois intérieures ou extérieures) à l'intérieur de l'établissement -contrôle des états de surface: décollements, fissures, salissures et conservation d'aspect -contrôle et reprise de la signalétique -contrôle de la signalétique de sécurité	Selon besoins  Trimestriel ou permanences  Selon besoins  annuel  Trimestriel Permanent	Suivant plan de nettoyage  Harmonie produits et couleurs à respecter  Intervention immédiate   <i>Ouvrages liés à la Sécurité</i> <i>Plans d'évacuation Demandés</i> par <i>Les services d'Incendie</i>	X				

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : OUVRAGES INTERIEURS ET EXTERIEURS</b> <b>RUBRIQUE : PEINTURE-SIGNALETIQUE</b>	<b>LOT 10</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -tous les ouvrages intérieurs aux bâtiments en particulier les boiseries, murs et plafonds -les ouvrages traités avec les peintures ou produits spéciaux:(résine, vernis, lasures) -les ouvrages de signalétique - fléchage -les ouvrages extérieurs autres que façades	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien correctif</b> -reprise et remise en état des peintures suites aux interventions. d'autres corps d'état -reprise partielle d'ouvrage	Selon besoins  Selon besoins	Suivant difficulté technique  Suivant difficulté technique	X  X	X  X	■  ■	■  ■	■  ■
<b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -réfection des peintures y compris reprise préalable éventuelle des supports	7 ans Suivant conditions d'utilisation et locaux spécifiques	} Suivant difficulté technique	X	X	■	■	■

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : PLOMBERIE-SANITAIRE</b>	<b>LOT 11</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -alimentation en eau -traitement d'eau (éventuel) -surpresseurs -vannes, tuyauteries, détendeurs, calorifuges, accessoires	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b>							
-fourniture des produits traitement d'eau -nettoyage extérieur des réseaux situés à l'intérieur des locaux -contrôle de l'étanchéité des réseaux eau -vérification des appareils : détendeurs, vannes... -contrôle des fixations et du calorifuge	Selon besoins Annuel Annuel Annuel Annuel		X X X X X				
-contrôle des installations de surpression et de traitement d'eau Mis à jour, suivi du cahier sanitaire (prévention légionellose) Conduite des protocoles préventifs (prévention légionellose)	trimestriel  Suivant plan actions préconisé	} Contrat d'entretien recommandé <b>Actions liées à la Sécurité</b> Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires -	X X X				

<b>ETABLISSEMENT = E / REGION = R</b>	
<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : PLOMBERIE-SANITAIRE</b>	<b>LOT 11</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -alimentation en eau -traitement d'eau (éventuel) -surpresseurs -vannes, tuyauteries, détendeurs, calorifuges, accessoires	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien correctif</b>  -fixation des tuyauteries et reprise éventuelle du calorifuge -interventions ponctuelles en fonction des contrôles: Peinture antirouille -fixation des appareils	Selon besoins  Selon besoins Selon besoins	Selon difficulté technique Selon difficulté technique		X X X X			
<b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>  -renouvellement des installations de surpression -renouvellement des tuyauteries, vannes, détendeurs et accessoires -renouvellement des appareils de traitement d'eau	15 ans Selon besoins  15 ans			X X  X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES**  
**RUBRIQUE : PLOMBERIE-SANITAIRE**

**LOT 11**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**

**Code Bibl.**

- évacuation d'eau EU. EP*
- ventilation primaire*
- regards*
- bacs à graisse, à hydrocarbures*

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-intervention de débouchage suite à des mauvaises conditions d'utilisation</li> <li>-remplissage en eau des siphons</li> <li>-vérification du réseau de tuyauterie: attaches, obstructions, étanchéité ...</li> <li>-vérification des siphons, bacs à graisse, hydrocarbures</li> <li>-contrôle des regards</li> <li>-contrôle des ventilations primaires en toiture</li> <li>-débouchage des tuyaux et ventilation primaire, nettoyage des regards</li> <li>-vidange bacs à graisse, à hydrocarbures</li> <li>-fixations des tuyauteries et reprise des étanchéités en fonction des contrôles</li> </ul> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-renouvellement des installations dégradées</li> </ul>	Selon besoins	Au besoin par entreprise spécialisée	X				
	Selon besoins annuel	En périodes chaudes	X X				
	mensuel		X				
	semestriel		X				
	Annuel		X				
	Selon besoins	Au besoin par entreprise spécialisée	X				
	Selon besoins Annuel	Selon difficulté technique	X X	X			
	Selon besoins			X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES**  
**RUBRIQUE : PLOMBERIE-SANITAIRE**

**LOT 11**

**OUVRAGES A ENTREtenir :**

*Appareils sanitaires, robinetteries et accessoires divers: chauffe-eau, portes-serviettes*

*Porte-savons, patères, distributeurs, de papiers, etc...*

**Code Bibl.**

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-vérification des siphons</li> <li>-renouvellement des joints des robinets</li> <li>-vérification des fixations des appareils sanitaires</li> <li>-contrôle du bon fonctionnement des appareils: chasses, robinetteries, chauffe-eau...</li> <li>-vérification aspect et chocs émail appareils</li> </ul> <p><b>Entretien correctif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-renouvellement des appareils sanitaires suite à des mauvaises conditions d'utilisation, dégradations et malveillances</li> <li>-renouvellement et entretien des porte-serviettes, porte-savons patères, distributeurs de papier, meubles éviers ou salle de toilette, miroirs et accessoires, appareils électroménagers</li> <li>-fixations solides et scellements des appareils</li> </ul> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-changement des robinetteries</li> <li>-remplacement des chauffe-eau</li> <li>-changement des appareils sanitaires</li> </ul>	<p>Annuel Selon besoins</p> <p>Annuel Hebdomadaire</p> <p>Hebdomadaire</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>15 ans</p> <p>10 ans</p> <p>20 ans</p>	<p>équipement mobilier</p> <p>Selon difficulté technique</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES**  
**RUBRIQUE : PLOMBERIE-GAZ et FLUIDES SPECIAUX**

**LOT 11**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**

**Code Bibl.**

- canalisations
- cuves de stockage
- poste détente
- accessoires

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-contrôle des installations</li> <li>-contrôle de l'étanchéité des réseaux</li> <li>-vérification des appareils: détendeurs, vannes, avec essais de fonctionnement</li> <li>-contrôle des fixations</li> <li>-contrôle des asservissements</li> <li>-vérification des détendeurs éventuels</li> <li>-vérification des ventilations</li> <li>-traçabilité des actions, contrôles et levée de réserve</li> <li>-fixations des tuyauteries et reprises éventuelles</li> <li>-interventions ponctuelles en fonction des contrôles</li> <li>-fixation des appareils et accessoires</li> </ul> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-renouvellement des installations</li> <li>-renouvellement des tuyauteries, vannes, détendeurs</li> <li>-renouvellement des appareils et accessoires</li> </ul>	<p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Permanent</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p>	<p><i><b>Ouvrages liés à la Sécurité</b></i></p> <p>Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires -</p> <p><b>Nécessité de présence sur le site</b></p> <p><b>-notice et livret</b></p> <p>Selon difficulté technique</p> <p>Visa bureau de contrôle</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p style="background-color: orange;"> </p> <p style="background-color: orange;"> </p> <p style="background-color: orange;"> </p> <p style="background-color: orange;"> </p>	<p style="background-color: green;"> </p> <p style="background-color: green;"> </p> <p style="background-color: green;"> </p> <p style="background-color: green;"> </p> <p style="background-color: green;"> </p>	<p style="background-color: lightblue;"> </p> <p style="background-color: lightblue;"> </p> <p style="background-color: lightblue;"> </p> <p style="background-color: lightblue;"> </p> <p style="background-color: lightblue;"> </p>

<b>ETABLISSEMENT = E / REGION = R</b>	
<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : PLOMBERIE- RESEAU INCENDIE ET MOYENS DE LUTTE</b>	<b>LOT 11</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-bouches d'incendie-RIA-colonnes sèches-extincteurs</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?			
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext	
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-examen de fonctionnement et fixation des extincteurs, bacs à sable, pelles...</li> <li>-examen de l'affichage et repérage</li> <li>-essais de manœuvre et fonctionnement des vannes</li> <li>-vérification systématique des extincteurs à eau et à poudre (percutés, utilisés, disparus...)</li> <li>-contrôle de validité des extincteurs</li> <li>-contrôle accessibilité des colonnes sèches, RIA et extincteurs</li> <li>-traçabilité des actions, contrôles et levée de réserve</li> <li>-vérification de fonctionnement des poteaux, bouches d'incendie RIA, et mesure de débits</li> </ul> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-renouvellement des extincteurs périmés ou disparus</li> </ul>	<p>Quotidien</p> <p>Quotidien Mensuel Permanent</p> <p>Annuel Quotidien Permanent Annuel</p> <p>Selon besoins</p>	<p><i><b>Ouvrages liés à la Sécurité</b></i></p> <p>Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires - <b>-notice</b></p> <p>En présence des services de secours incendie</p> <p>Stock tampon géré sur site</p>	X		X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : CHAUFFERIE ET CHAUFFAGE</b>	<b>LOT 12</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -dispositifs d'alimentation en combustible -brûleurs -générateurs -carneaux – cheminées -armoires électriques -régulation – sécurité	<b>Code Bibl.</b>
-air comprimé-vapeur- cuves – poste détente -ventilateurs- gaines-canalisations -robinetterie – vannes -échangeurs -émetteurs -peinture –calorifuge - pompes et circulateurs	

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage des locaux / évacuation des déchets -alimentation en combustible : suivi des consommations et contrôle des livraisons - mesure et suivi de la température des locaux Exploitation / entretien Contrôles et vérifications Ramonage y compris vérification conduits* Réservoir ou stockage combustible Réservoirs sous pression  -traçabilité des actions, contrôles et levées de réserve  *Cf. arrêté municipal de la commune d’implantation : ramonage semestriel ou annuel dans la plupart des cas et selon combustible utilisé.	mensuel Selon besoins  } Annuel obligatoire ou selon dispositions réglementaires  Permanent	Suivant plan de nettoyage     <i>Ouvrage liés à la Sécurité</i> <i>Consulter le chapitre : vérifications et - entretiens obligatoires</i>  Nécessité de présence sur le site : notice d'exploitation livret d'entretien	X				
			X				
			X				
			X				
			X				
			X				
			X				
			X				

Pour les codes 2 ou 3 les durées de vie sont théoriques et les interventions programmées dépendront de l'état réel constaté.

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : CHAUFFERIE ET CHAUFFAGE</b>	<b>LOT 12</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -dispositifs d'alimentation en combustible -brûleurs -générateurs -carneaux – cheminées -armoires électriques -régulation – sécurité	<b>Code Bibl.</b>
-air comprimé-vapeur- cuves – poste détente -ventilateurs- gaines-canalisations -robinetterie – vannes -échangeurs -émetteurs -peinture –calorifuge - pompes et circulateurs	

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>  Dispositifs d'alimentation en combustible Dispositif d'évacuation des gaz brûlé Dispositif de production de chaleur Dispositif de pilotage, contrôle et régulation Dispositif de production de pression	5 à 20 ans selon dispositif	Avis bureau d'étude et contrôles réglementaires		X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : VMC</b>	<b>LOT 12</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -ventilation mécanique contrôlée -ventilateurs et dispositifs mécaniques de désenfumage -clapet coupe -feu	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b>							
-nettoyage des bouches d'extraction	Trimestriel	<i>Ouvrage liés à la Sécurité</i> Consulter le chapitre : vérifications et - entretiens obligatoires	X				
-contrôle du bon fonctionnement des appareils	Trimestriel		X				
-contrôle des fuites d'air et débit	Trimestriel		X				
-contrôle des bouches d'extraction	Annuel		X				
-graissage parties mécaniques	Annuel		X				
-contrôle encrassement des réseaux et filtres	Mensuel		X				
-nettoyage ou remplacement des filtres	Selon besoins		X				
-traçabilité des actions planifiées	Permanent		X				
-réglage des débits, équilibrage des réseaux	Annuel		X				
<b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>							
-remplacement des réseaux	25 ans	Avis bureau d'étude et contrôles réglementaires	X				
-remplacement des moteurs et éléments en fonction des Contrôles	Selon besoins	(cf. installations thermiques et traitement de l'air)	X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : VMC</b>	<b>LOT 12</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -ventilation mécanique contrôlée -ventilateurs et dispositifs mécaniques de désenfumage -clapet coupe -feu	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Pour les dispositifs de désenfumage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-entretien source de secours</li> <li>-entretien des éléments mécaniques et électriques (ventilateurs –extracteurs)</li> <li>-vérification des joints coupe –feu</li> <li>-manœuvre des clapets coupe -feu</li> </ul>		<p><i>Ouvrage liés à la Sécurité</i></p> <p>Consulter le chapitre : vérifications et - entretiens obligatoires</p> <p>Nécessité de présence sur le site : notice d'exploitation livret d'entretien</p>	X				
			X				
			X				
			X				
			X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et HT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-transformateur H. T*</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b>  Nettoyage des locaux réservés aux électriciens *  -nettoyer les isolateurs de traversées  -resserrer les connexions de la mise à la terre  -nettoyer les jupes des isolateurs, les raccordements  -prélever un échantillon de diélectrique  Contrôles et vérifications</p> <p><b>Entretien correctif</b>    -appoint d'huile ou diélectrique si nécessaire  - levée de réserve</p> <p><b>* Rappel concernant les locaux abritant un transformateur haute tension ( &lt; 1000 volt)</b>  <b>L'accès à ce type de « local réservé aux électriciens » ne peut être autorisé qu'au personnels habilités BO et HO au minimum</b></p>	<p>Annuel  Annuel  Annuel  3 ans  Annuel obligatoire</p> <p>Selon besoins  Selon besoins</p>	<p><i>Ouvrage liés à la Sécurité</i> Consulter le chapitre : vérifications et - entretiens obligatoires</p> <p>Nécessité de présence sur le site : notice d'exploitation et livret d'entretien</p>	X	X X X X			
				X X			

<b>ETABLISSEMENT = E / REGION = R</b>	
<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTREtenir :</b> <i>- TGBT – tableau divisionnaire, coffret de commande et installations</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?			
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext	
<b>Entretien courant</b> -Nettoyage des locaux réservés aux électriciens -Vérification signalement d’anomalie sans intervention -Réparation / dépannage des installations principales ou terminales -Resserrer les contacts à lames ou à ressorts, les connexions -conservation des plans, schémas et repérages -signalement des aménagements ou extensions d’ouvrage -vérifier le fonctionnement de l’éclairage, contrôler l’isolement de différents circuits, vérifier l’état des joints d’étanchéité Remplacement des consommables  Contrôles et vérifications  <b>Entretien correctif</b> - levée de réserve  -remettre à jour les plans et schémas <i>Renouvellement des matériels et ouvrages</i>  -remplacement des matériels	Mensuel Quotidien Permanent  Annuel          Annuel obligatoire   Selon besoins   20 ans	Selon plan de nettoyage  Suite à un accident ou suivant difficulté technique          <b>Ouvrage liés à la Sécurité</b> Consulter le chapitre:vérifications et - entretiens obligatoires suivant difficulté technique et sur préconisation du bureau de contrôle	X X X  X X X X X X  X  X  X  X					



ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-blocs autonomes d'éclairage de sécurité</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> -nettoyer l'ensemble des appareils</p> <p><b>Entretien correctif</b> -changer ampoules défectueuses -resserrer les contacts à lames ou à ressorts, les connexions -vérifier le fonctionnement des points lumineux, l'état général des appareils</p> <p><b>-vérifier la présence des traces d'échauffement anormales</b> -vérifier les contacts -vérifier l'état de la batterie, l'état et la présence de repérage, faire des essais de fonctionnement par coupure du circuit et de l'alimentation et de durée de fonctionnement de la batterie -remplacer les sources lumineuses usagées, les ampoules à date Fixe -changer les batteries</p> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -remplacement des appareils défectueux</p>	Annuel	<p><i>Ouvrage liés à la Sécurité</i> Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</p> <p>suivant difficulté technique et sur préconisation du bureau de contrôle</p>	X				
	Selon besoins		X				
	Selon besoins		X				
	Journalier		X				
	Annuel		X				
	Annuel		X				
	Mensuel		X				
	Selon besoins		X	X			
	Selon besoins		X	X			
	Selon besoins		X	X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES**  
**RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et TBT**

**LOT 13**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**  
*-détection mise en sécurité et alarme incendie (s.s.i)*

**Code Bibl.**

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <p>Contrôle de fonctionnement et veille                      -essais de fonctionnement                      -resserrer les connexions des baies de détection</p> <p>Entretien correctif                      -remplacement de tous les éléments défectueux</p> <p>Renouvellement des matériels et ouvrages                      -complément d'installation en fonction de l'évolution des contraintes et de la réglementation</p>	<p>Permanent hebdomadaire                      Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p>	<p>Par personnel compétent de l'établissement</p> <p><i>Ouvrage liés à la Sécurité</i></p> <p>Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</p>	<p>X                      X                      X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Orange</p> <p>Orange</p> <p>Green</p> <p>Green</p>	<p>Blue</p> <p>Blue</p> <p>Blue</p>	<p>Blue</p> <p>Blue</p> <p>Blue</p>

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et TBT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-alarme technique</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> Contrôles et vérification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-vérifier le fonctionnement des points lumineux</li> <li>-vérifier les protections, la climatisation, les tensions</li> <li>-vérifier les circuits de commande, de signalisation</li> <li>-vérifier les sources lumineuses de signalisation</li> <li>-tester les alarmes, les effacements défauts</li> <li>-vérifier les commandes, contrôler les sous-stations</li> <li>-vérifier la transmission vers le module principal</li> <li>-contrôler l'unité centrale</li> </ul> <p><b>-tester le fonctionnement du logiciel</b> -nettoyer le module alarme -resserrer les connexions -remplacer les sources lumineuses de signalisation défectueuses</p> <p><b>Entretien correctif</b> -remplacement des éléments défectueux</p>	<p>Quotidien</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Trimestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Trimestriel</p> <p>Annuel</p> <p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p>	<p>Contrat fortement recommandé</p> <p>-entretien</p> <p>-vérification</p> <p>Par entreprise spécialisée</p>	X				
			X				
			X				
			X				
			X				
			X				
			X				
				X			

<b>ETABLISSEMENT = E / REGION = R</b>	
<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et TBT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTREtenir :</b> -distribution de l'heure - horloge -réseau téléphonique -câblage informatique -réseau de distribution VDI / Multimédia / TV	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> Contrôles et vérifications : -vérifier l'état général et conformité à l'exploitation -vérifier le fonctionnement, les câbles, les connexions électriques -remettre à l'heure l'horloge mère et les horloges -distribution de l'heure: démonter et vérifier les pendules réceptrices -vérifier l'état et la présence du repérage -horloge : vérifier la réserve de marche, le mécanisme moteur, Contrôler l'isolement, les jeux, les pignons -dépoussiérer les appareils  <b>-huiler les points précisés par le constructeur</b> -mesurer l'isolement -resserrer les connexions électriques -changer les contacts -changer les organes défailants -prises : vérifier aspect et fixation  <b>Entretien correctif</b> -remplacement des éléments défectueux (amplificateurs-antennes-câblage-prises-horloges-etc...)	Mensuel Mensuel Selon besoins trimestriel  Trimestriel Trimestriel  Trimestriel  Trimestriel Selon besoins Selon besoins Selon besoins Semestriel		X X X X  X X  X  X X X X X		[Orange] [Orange] [Orange] [Orange]  [Orange] [Orange]  [Orange] [Orange] [Orange] [Orange] [Orange]	[Green] [Green] [Green] [Green]  [Green] [Green]  [Green] [Green] [Green] [Green] [Green]	[Blue] [Blue] [Blue] [Blue]  [Blue] [Blue]  [Blue] [Blue] [Blue] [Blue] [Blue]

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES**  
**RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et TBT**

**LOT 13**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**  
*-sonorisation / sonneries*

**Code Bibl.**

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -vérifier les protections -vérifier les alimentations -vérifier les tensions, les amplificateurs, les cartes, les micros, Les hauts- parleurs -vérifier les appareils d'émission -contrôler la platine de mixage (assistance constr) -régler la platine de mixage (assistance constr )	Semestriel Semestriel Semestriel Semestriel Semestriel Annuel Annuel		X X X X X X				
<b>-essayer en fonctionnement tous les appareils</b> -essayer les appels et la phonie -dépoussiérer l'ensemble -resserrer les connexions	Semestriel Semestriel Semestriel Annuel		X X X				
Entretien correctif  -remplacement des éléments défectueux	Selon besoins		X	X			

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et TBT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-contrôles d'accès</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-vérifier les lignes de protection</li> <li>-contrôler les tensions, logiciels (prog. horaires)</li> <li>-vérifier les équipements de supervision</li> <li>-contrôler et nettoyer l'imprimante</li> <li>-vérifier le fonctionnement des messages (commande et signalisation)</li> <li>-vérifier l'état des lecteurs de badges</li> <li>-vérifier et régler la sensibilité des détecteurs</li> <li>-vérifier le fonctionnement des contacts magnétiques</li> </ul> <p><b>-resserrer les connexions</b></p> <p>Entretien correctif</p>	<p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Semestriel</p> <p>Selon besoins</p> <p>Semestriel annuel</p> <p>Selon besoins</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>Selon difficulté technique</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : ELECTRICITE – COURANTS BT et TBT</b>	<b>LOT 13</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -autocommutateur et ouvrages périphériques -répartiteurs -sous répartiteurs -batteries -chargeurs de batteries	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?			
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext	
<b>Entretien courant</b>  -vérification du bon fonctionnement de l'installation -nettoyage interne et externe complet, vérification des connexions et des liaisons périphériques -sauvegardes des paramètres sur support informatique -contrôle des charges et décharges des batteries (4 heures) -contrôle des tensions d'alimentation -contrôle de l'efficacité du chargeur -contrôle des charges et décharges des batteries (4 heures) -contrôle des tensions d'alimentation -contrôle de l'efficacité du chargeur  <b>Entretien correctif</b>  -remplacement des éléments défectueux	Semestriel Semestriel  Semestriel Mensuel Mensuel Mensuel Mensuel Mensuel Mensuel Mensuel  selon besoins	Contrat d'entretien recommandé             Selon difficulté technique	X X  X X X X X X X  X					





ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS DE CUISINE / LINGERIE</b> <b>RUBRIQUE : TOUS TYPES D'APPAREILS DE CUISSON GAZ</b>	<b>LOT 15</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -marmite, sauteuse, plaque coup de feu, feux vifs, grill, brûleur de cuve, friteuse, bain marie -fours	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> <b>Nettoyage :</b> Mise en place de plans de nettoyage selon démarche HACCP avec traçabilité.</p> <p><b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité gaz des matériels et des circuits d'alimentation. Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation.</p> <p><b>Entretien correctif</b> Dépannage des matériels -réparations et remise en état des parties défectueuses : Châssis, éléments d'appareils attaqués par la corrosion -remplacement des accessoires déformés ou brisés</p> <p><i>Renouvellement des matériels et ouvrages</i> -remplacement des appareils</p>	<p>Selon plan de nettoyage.</p> <p>annuel</p> <p>annuel</p> <p>Selon besoins Selon besoins Selon besoins</p> <p>10 ans</p>	<p><i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i></p> <p>Selon difficulté technique</p>	X				
			X				
			X				
			X	X			
			X	X			
			X	X			
				X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS DE CUISINE / LINGERIE</b> <b>RUBRIQUE : APPAREILS DE CUISSON ELECTRIQUES</b>	<b>LOT 15</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -plaques électriques, grill, chauffe assiette, sauteuse basculante, marmite, chauffe-eau directe, friteuse -fours électriques mixte ou air pulsé	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> <b>Nettoyage :</b> Mise en place de plans de nettoyage selon démarche HACCP avec tracabilité.</p> <p><b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation.</p> <p><b>Entretien correctif</b> Dépannage des matériels -réparations et remise en état des parties défectueuses : châssis, éléments d'appareils atteints par la corrosion -remplacement des accessoires déformés ou brisés</p> <p><i>Renouvellement des matériels et ouvrages</i> -remplacement des appareils</p>	<p>Selon plan de nettoyage.</p> <p>annuel annuel</p> <p>Selon besoins Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>10 ans</p>	<p><i>Ouvrages liés à la Sécurité</i> Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</p> <p>Selon difficulté technique</p> <p>Selon difficulté technique</p>	<p>X</p> <p>X X</p> <p>X X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>ARL</p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p>EMAT.</p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p>Ent. Ext</p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS DE CUISINE / LINGERIE</b> <b>RUBRIQUE : APPAREILS ELECTRIQUES ET MOBILIER</b>	<b>LOT 15</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>	<b>Code Bibl.</b>
<i>Batteur mélangeur, cutter, coupe légumes, trancheuse, laminoir, parmentière, pétrin, conditionneuse</i>	

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?			
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext	
<p><b>Entretien courant</b></p> <p><b>Nettoyage :</b> Mise en place de plans de nettoyage selon démarche HACCP avec traçabilité. Mise en place de plans de lavage du linge selon démarche RABC simplifiée avec traçabilité.</p> <p><b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation.</p> <p><b>Entretien correctif</b> Dépannage des matériels -réparations et remise en état des parties défectueuses -remplacement de pièces défectueuses ou d'usure -remplacement des accessoires déformés ou brisés</p> <p><i>Renouvellement des matériels et ouvrages</i> -remplacement des appareils</p>	<p>Selon plan de nettoyage.</p> <p>annuel</p> <p>Selon besoins Selon besoins Selon besoins</p> <p>6 ans</p>	<p><i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i></p>	X					
				X				
				X				
					X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS DE CUISINE / LINGERIE</b> <b>RUBRIQUE : TOUS TYPES DE MACHINE A LAVER /SECHOIR / CALANDREUSE / REPASSEUSE</b>	<b>LOT 15</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -machines à laver la vaisselle, lave batterie - lave-linge, sèche-linge, calandreuse, repasseuse	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> <b>Nettoyage :</b> Mise en place de plans de nettoyage selon démarche HACCP avec traçabilité. Mise en place de plans de lavage du linge selon démarche RABC simplifiée avec traçabilité.</p> <p><b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation.</p> <p><b>Entretien correctif</b> Dépannage des matériels -réparations et remise en état des parties défectueuses -remplacement de pièces défectueuses ou d'usure -remplacement des accessoires déformés ou brisés</p> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -remplacement des appareils *lave- verres et petites machines *gros appareillage (tunnel, lave-linge et sèche-linge industriels)</p>	Selon plan de nettoyage.	<p><i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i></p>	X				
	annuel		X				
	Selon besoins Selon besoins Selon besoins		X X X	X X X			
	6 ans 10 ans	X X					

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS DE CUISINE / LINGERIE</b> <b>RUBRIQUE : MATERIEL FRIGORIFIQUE</b>	<b>LOT 15</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-meubles réfrigérés et vitrine, réfrigérateur, congélateur, chambre froide, climatiseur des zones contrôlées, tour réfrigéré, machine à glaçons, cellule de refroidissement, cave à vins</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> <b>Nettoyage :</b> Mise en place de plans de nettoyage selon démarche HACCP avec traçabilité <b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation. Entretien des éléments constituant des installations frigorifiques (charge > 2 kg) <b>Entretien correctif</b> Dépannage des matériels -réparations et remise en état des parties défectueuses -remplacement de pièces défectueuses ou d'usure -remplacement des accessoires déformés ou brisés <b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -remplacement des appareils -remplacement des évaporateurs et compresseurs de chambre froide	Selon plan de nettoyage.  Annuel  Annuel   Selon besoins Selon besoins Selon besoins  7 ans 10 ans	} <i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i>	X				
			X				
			X				
			X				
			X	X			
			X	X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS DE CUISINE / LINGERIE</b> <b>RUBRIQUE : HOTTES ET EXTRACTEUR</b>	<b>LOT 15</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  - hottes d'évacuation air vicié, extracteurs, conduits - filtres.	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <p><b>Nettoyage :</b> Mise en place de plans de nettoyage selon démarche HACCP avec traçabilité. Nettoyage des conduits d'évacuation</p> <p><b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation. Contrôle des conduits et dispositif d'extraction</p> <p><b>Entretien correctif</b> Dépannage des matériels -réparations et remise en état des parties défectueuses : châssis -remplacement des accessoires déformés ou brisés -remplacement des filtres inox</p> <p><i>Renouvellement des matériels et ouvrages</i> -remplacement de l'extracteur</p> <p><b>-remplacement de la hotte</b></p>	<p>Selon plan de nettoyage annuel</p> <p>annuel</p> <p>annuel</p> <p>5 ans</p> <p>Selon besoins</p> <p>4 ans</p> <p>10 ans</p> <p>15 ans</p>	<p><i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i></p> <p>Selon difficulté technique</p> <p>Selon difficulté technique</p>	X				
			X				
			X				
			X				
			X				
			X	X			
			X	X			
			X				
				X			
				X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE: EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : SALLES SPECIALISEES / LABORATOIRES</b>	<b>LOT 16</b>
<b>OUVRAGES A ENTREtenir :</b> -paillasse et robinetteries dans les salles spécialisées et locaux particuliers, ateliers, etc... -alimentation en eau, gaz et électricité -vannes, tuyauterie, détendeurs, accessoires	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> Entretien des surfaces Vérification et réparation des surfaces de paillasse ou établi Contrôle et réparation des robinetteries et prises Contrôle et réparation des fixations d'appareils et appareillages.</p> <p><b>Vérifications et contrôles périodiques</b> Contrôle et vérifications des organes de sécurité électriques des matériels et des circuits d'alimentation. Contrôle et vérifications des organes de sécurité gaz des matériels et des circuits d'alimentation. Contrôle des conduits et dispositif d'extraction</p> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -changement des appareils, paillasse en fonction de l'état -changer les robinets</p>	<p>Selon plan nettoyage Selon besoins et au minimum 1 fois par an</p> <p>annuel</p> <p>annuel</p> <p>annuel</p> <p>15 ans 5 ans</p>	<p></p> <p></p> <p><i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i></p> <p>Selon difficulté technique</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : V.R.D.-EXTERIEURS</b> <b>RUBRIQUE : REVETEMENTS ET OUVRAGES DE SURFACE</b>	<b>LOT 17</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-voiries et stationnements y compris les ouvrages annexes</i> <i>-circulation piétons – aires récréatives</i> <i>-caniveaux – grilles</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b></p> <p>-gros nettoyage des ouvrages -nettoyages des caniveaux et drains</p> <p><b>Vérification</b></p> <p>-contrôle général des ouvrages (affaissements, tassements, création de flashes, fissurations de la couche d'usure)</p> <p><b>Entretien correctif</b></p> <p>-réfection partielle (nid de poule, affaissements, déformations, Pentes, écoulements, marquages au sol...)</p> <p><i>Renouvellement des matériels</i></p> <p>-réfection des ouvrages -réfection des peintures des sols (places de stationnement et Circulation)</p>	<p>Annuel Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Selon contrôle</p> <p>Selon, contrôle matériaux et type d'ouvrage 5 ans</p>	<p>Veille établissement + carnet de santé</p>	<p>X X</p> <p>X</p> <p>X X</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>ARL</p> <p>ARL</p> <p>ARL</p>	<p>EMAT.</p>	<p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p> <p>Ent. Ext</p>



**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : V.R.D.-EXTERIEURS</b> <b>RUBRIQUE : ASSAINISSEMENT</b>	<b>LOT 17</b>
<b>OUVRAGES A ENTREtenir :</b> -réseaux d'assainissement: -eaux pluviales et eaux potables -eaux vannes et usées -séparateur à hydrocarbures -bacs à graisse et à féculés	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -nettoyage, vérification et vidange séparateurs d'hydrocarbures, bacs à féculés, bacs à graisse -remplissage en eau des siphons  -nettoyage, curage général, passages des furets -réfection des fuites -interventions partielles sur les équipements <b>Vérification</b> -visites des regards et vérification de tenue des plaques de regards -vérification des tassements et fuites -vérification des pompes, mécanismes et paniers <i>-vérification des bondes à clefs</i> <i>Renouvellement des matériels</i> -changement des pompes -remplacement des plaques de regard	Contrôle selon rythme de remplissage   Annuel Annuel Selon besoins   Annuel Annuel Annuel Annuel  10 ans Selon besoins	Contrat d'entretien et traçabilité des interventions recommandé	X  X  X  X X X X	X         X X	[Orange] [Orange] [Orange] [Orange]	[Vert]         [Vert]	[Cyan]    [Cyan]   [Cyan]

**ETABLISSEMENT = E / REGION = R**

<b>CHAPITRE : V.R.D.-EXTERIEURS</b> <b>RUBRIQUE : EQUIPEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>LOT 17</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>Les équipements extérieurs :</i> -signalisation extérieure -éclairage extérieurs (candélabres, luminaires, bornes) -interphones- téléphones –vidéo- surveillance -mobilier urbain (bancs, jardinières, bacs, protections diverses)	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b> -changement des ampoules  <b>Vérification</b> -contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage et des installations De courants faibles -vérification de la tenue des équipements (signalisation et mobilier)  <i>Renouvellement des matériels</i> -renouvellement des matériels d'éclairage et de courants faibles -renouvellement de la signalisation -renouvellement du mobilier urbain	Selon besoins  Annuel Annuel  Selon installations et besoins	Voir lot 13 pour les Dispositions de Contrôle et de vérification	X  X X  X	X  X	[Orange bar] [Orange bar] [Orange bar] [Orange bar]	[Green bar]	[Light blue bar]

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : V.R.D.-EXTERIEURS</b> <b>RUBRIQUE : ESPACES VERTS/ARROSAGE/ OUVRAGES PAYSAGES</b>	<b>LOT 18</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-toutes plantations et éléments paysagés</i> <i>-réseau d'arrosage -mobilier urbain</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<b>Entretien courant</b>							
<i>Mobilier urbain et éléments paysagés</i> -nettoyage, décapage -peinture, vernis et protection	Selon besoins Selon besoins		X X		■		
<i>Espaces extérieurs</i> -tonte et fauchage pelouses -scarification pelouses -désherbants sélectifs	Selon besoins 1 fois par an 3 fois par an 2 fois par an		X X X		■	■	
<b>-amendement des sols</b> -préparation des massifs fleuris (plantes vivaces et annuelles) -taille des haies et arbustes -binage et nettoyage des massifs -arrosage automatique ou manuel (complément) -enlèvement des feuilles mortes -régénération pelouses -taille des grands arbres -traitements des végétaux -élagage des branches au-dessus des toitures -renouvellement des plantations	annuel 2 fois par an 3 fois par an Selon besoins Selon besoins 5 ans Selon espèce Selon besoins Selon besoins Selon besoins		X X X X X X		■	■	
				X		■	■
				X			
				X			
				X			
				X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : V.R.D.-EXTERIEURS</b> <b>RUBRIQUE : ESPACES VERTS/ARROSAGE/ OUVRAGES PAYSAGES</b>	<b>LOT 18</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> -toutes plantations et éléments paysagés -réseau d'arrosage -mobilier urbain	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Vérifications</b> -vérification du bon fonctionnement de l'installation d'arrosage Automatique (pompe- automatismes- arroseurs) par mise en route Manuel du système</p> <p><i>Entretien correctif</i> -remplacement d'éléments défectueux (pompes- arroseurs- bouches)</p> <p><i>Renouvellement des matériels et ouvrages</i> -réseau d'arrosage automatique</p>	<p>Mensuel</p> <p>Selon besoins</p> <p>30 ans</p>	<p>Pendant période D'arrosage (avrils à octobre)</p>	X				

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b> <b>RUBRIQUE : INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>LOT 19</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b>  <i>-installations extérieures ou intérieures</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p><b>Entretien courant</b> -resserrage et mise en état de toutes les fixations</p> <p><i>Vérifications</i> -vérification de l'état des scellements des poteaux de sports extérieurs et (basket, volley, hand ball....) vérification des soudures</p> <p>-dans les gymnases vérification, pour les panneaux de baskets suspendus des axes, treuils, câbles, boulons.</p> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b> -filets, y compris pare-ballons poteaux, buts -réfection des traçages de sport</p>	<p>Permanent et lors de chaque montage ou démontage</p> <p>annuel</p> <p>annuel</p> <p>Selon besoins 3 ans</p>	<p><i>Ouvrages liés à la Sécurité Consulter le chapitre : vérifications et entretiens obligatoires</i></p>	X				
			X				
			X				
					X		

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

**CHAPITRE : EPURATION- TRAITEMENT DES EAUX - HYGIENE**  
**RUBRIQUE : POMPE DE RELEVAGE ET STATION D'EPURATION**

**LOT 20**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**

**Code Bibl.**

*-installations de relevage, de pompe des eaux (hors bacs à graisse) (hors séparateur à hydrocarbures)*  
*-station de traitement des eaux potables (hors celles spécifiques au chauffage et à l'eau chaude sanitaire) -station d'épuration*

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	PAR QUI ?		QUEL INTERVENANT ?		
			E	R.	ARL	EMAT.	Ent. Ext
<p>Nota : La situation de traitement des eaux potables, ainsi que les stations d'épuration sont rares dans les établissements scolaires. Il conviendra, en fonction de chaque cas rencontré, de préciser les opérations de contrôle, les vérifications et les opérations de maintenance ponctuelle ou programmée avec leur périodicité.</p> <p>Les indications ci-dessous sont générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-contrôle et analyse de la qualité des eaux en amont et en aval</li> <li>-vérification et contrôles divers imposés par les services d'hygiène</li>   <li>-vérification du bon fonctionnement des appareils, du dispositif automatique et d'alarme</li> <li>-contrôle des installations électriques</li> <li>-produits de traitement des eaux et les consommables nécessaires</li> <li>Au fonctionnement de la station</li> <li>-nettoyage, réglage, changement des petits organes défectueux des Appareillages mécaniques</li> <li>-nettoyage des fosses, bassins, réservoirs</li>   <li>Renouvellement des matériels ou ouvrages</li> <li>-changement ou renouvellement des installations ou partie d'installation</li> </ul>	<p>Selon besoins</p> <p>Selon besoins</p> <p>Permanent</p> <p>Annuel</p> <p>Régulier</p> <p>Selon contrôle</p> <p>Selon contrôle</p> <p>Selon besoins</p>	<p><b>Contrat obligatoire:</b></p> <p>-entretien</p> <p>-vérification</p> <p>Contrat garantie Totale recommandé</p>	X	X			

ETABLISSEMENT = E / REGION = R

<b>CHAPITRE : EPURATION- TRAITEMENT DES EAUX - HYGIENE</b> <b>RUBRIQUE : RONGEURS, INSECTES ET BIOCONTAMINANT</b>	<b>LOT 20</b>
<b>OUVRAGES A ENTRETENIR :</b> <i>-vides sanitaires</i> <i>-réserves et zone de stockage</i>	<b>Code Bibl.</b>

<b>INTERVENTIONS</b>	<b>PERIODICITE / DUREE DE VIE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>E</b>	<b>R</b>
-dératisation -désinfection -désinfection (cuisines) -désinsectisation	Annuel Annuel Annuel Selon besoins	<b>Contrat recommandé avec Entreprise spécialisée concerne l'ensemble de l'établissement</b>	X X X X	
<b>- traitement contre les termites</b>		<b>Réglementation particulière soumise à déclaration</b>	X	X

ETABLISSEMENT = E / REGION = R / OCCUPANT =O

**CHAPITRE : LOGEMENT**  
**RUBRIQUE : LOGEMENT DE FONCTION**

**LOT 21**

**OUVRAGES A ENTREtenir :**

**Code Bibl.**

*Toutes installations présentes ou directement liée à l'usage privatif du local.*

INTERVENTIONS	PERIODICITE/ DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	E	R	O
<p><b>Entretien courant</b>  Maintien en bon état de propreté  Menu réparation liée à l'utilisation privative des locaux (sur la base du <b>Décret n° 87-712 du 26 août 1987</b> relatif aux réparations locatives)  Ramonage des conduits de fumée et d'aération ( cf. réglementation municipale de la commune où est situé le local)  Entretien des chaudières individuelles gaz</p> <p>Vérifications</p> <p><b>Contrôle des conduits de fumée et d'aération</b>  Contrôle de sécurité des chaudières individuelle gaz</p> <p>Entretien correctif  - Relevant de la liste des travaux locatifs (cf. <b>Décret n° 87-712 du 26 août 1987</b>) ou consécutive à une mauvaise utilisation ou une négligence d'entretien.  - Autres réparations</p> <p>Assurance  Assurance du local occupé à titre privatif en responsabilité civil, incendie et dégât des eaux.</p>	Permanent Selon besoins				X X
	1 à 2 fois par an	<b>Certificat obligatoire</b>			X
	Annuel	<b>Certificat obligatoire</b>			X
	1 à 2 fois par an Annuel Selon	<b>Certificat obligatoire</b> <b>Certificat obligatoire</b>			X X
	besoin Selon				X
	besoins			X	X
Contrat obligatoire	<b>Attestation d'assurance obligatoire</b>				X



ETABLISSEMENT = E / REGION = R / OCCUPANT =O

<b>CHAPITRE : LOGEMENT</b> <b>RUBRIQUE : LOGEMENT DE FONCTION</b>	<b>LOT 21</b>
<b>OUVRAGES A ENTREtenir :</b> <i>Toutes installations présentes ou directement liée à l'usage privatif du local.</i>	<b>Code Bibl.</b>

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	E	R	O
<p><b>RECOMMANDATION IMPORTANTE :</b>  Aucune installation ou modification des aménagements ne peut être effectuée dans les logements de fonction sans autorisation écrite du propriétaire. <b>(sauf en ce qui concerne le remplacement à l'identique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Peinture : nature et couleurs (mur, plafond, boiserie..)</li> <li>➤ Revêtement de sol et mur</li> <li>➤ Faïence et placage</li> <li>➤ Evier et meuble de cuisine</li> <li>➤ Lavabo, baignoire, douche et meuble salle de bain</li> <li>➤ Quincaillerie</li> <li>➤ Robinetterie et distribution des fluides</li> <li>➤ Installation électrique</li> <li>➤ Bouches et orifices de ventilation du local</li> </ul>					

ETABLISSEMENT = E / REGION = R / OCCUPANT =O

**CHAPITRE : LOGEMENT**  
**RUBRIQUE : LOGEMENT DE FONCTION**

**LOT 21**

**OUVRAGES A ENTREtenir :**

**Code Bibl.**

*Toutes installations présentes ou directement liée à l'usage privatif du local.*

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	E	R	O
<p><b>Etat des lieux</b>            Etat des lieux d'entrée et de sortie  <b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>            - réfection des peintures et propreté (sol, murs, plafond...)            - rénovation (clos/couvert, sanitaire, menuiserie extérieures...) et mise aux normes (tableau électrique)</p>	<p>Arrivée / Départ             5 ans             Selon besoins</p>	<p>Constat contradictoire               Avis technique préalable</p>	<p>              x</p>	<p>x              x</p>	

ETABLISSEMENT = E / REGION = R / OCCUPANT =O

**CHAPITRE : GESTION DES DECHETS**  
**RUBRIQUE : BIO COMPOSTEUR**

**LOT 22**

**OUVRAGES A ENTRETENIR :**  
*Dispositif de bio compostage des déchets fermentescibles*

**Code Bibl.**

INTERVENTIONS	PERIODICITE / DUREE DE VIE	OBSERVATIONS	E	R
<p><b>Entretien courant et Entretien correctif</b>                      -nettoyage des locaux / évacuation des déchets</p> <p>-alimentation en déchets fermentescibles                      -récupération et transbordement du composte                      -traçabilité des actions                      -maintenance / entretien / dépannage</p> <p><b>Vérification</b>                      Contrôles et vérifications des installations électriques</p> <p><b>Renouvellement des matériels et ouvrages</b>                      Ensemble ou partie du dispositif</p>	<p>Suivant plan de nettoyage                      Selon production                      Selon production                      Journalier                      Selon besoins</p> <p>Annuel obligatoire</p> <p>Selon besoin</p>	<p>Contrat fortement recommandé</p> <p><i>Ouvrage liés à la Sécurité</i>                      Consulter le chapitre : vérifications et -                      entretiens obligatoires</p> <p>Avis du bureau d'étude</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>x</p>